

**La Présidente de Sorbonne Université**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3 ;
- Vu la délibération n°66/2021 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°13/2022 du Conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 18 février 2022 approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente, notamment en matière tarifaire ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Les tarifs de la plateforme *Imagerie Cellulaire et cytométrie en flux* de l'Institut de biologie Paris-Seine (FR 3631) sont fixés comme suit :

Prestation (UO)	Coût complet d'une unité d'œuvre (HT par UO)	Tarif SU (HT par UO)	Tarif Public hors SU (HT par UO ou sur devis)	Tarif Privé / Entreprise (HT par UO ou sur devis)
Séance confocal (1h)	79,39 €	22 €	49 €	Sur devis
Séance Biphoton (1h)	148,88 €	22 €	72 €	Sur devis
Séance Spinning disc (1h)	106,50 €	16 €	51 €	Sur devis
Séance TIRF (1h)	77,58 €	22 €	45 €	Sur devis
Séance Lightsheet (1h)	131,01 €	31 €	72 €	Sur devis
Macroscopie (1h)	36,76 €	10 €	22 €	Sur devis
Cytométrie (1h)	208,46 €	31 €	105 €	Sur devis
Analyse de données (1h)	170,47 €	15 €	82 €	Sur devis
Prépa (1h)	109,72 €	9 €	52 €	Sur devis

**Article 2 :**

Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 15 décembre 2022  
La présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

